



LE COMPTE ASSO

CREER UN COMPTE – COLLECTIVITES TERRITORIALES

Ce guide est destiné aux collectivités territoriales désireuses d'effectuer une demande de subvention au titre des crédits de l'Agence nationale du Sport.

Il reprend, pour chaque page, les éléments à compléter.

Il permet, en cas de blocage(s), de trouver la solution adéquate.

Il comporte de nombreux points d'attention ainsi que des conseils pour mener à bien sa démarche.



Table des matières

1	AVA	NT DE COMMENCER	. 3
	1.1	PRÉCAUTIONS D'USAGE	. 3
	1.2	ÉTAPES À SUIVRE POUR FAIRE SA DEMANDE DE SUBVENTION	. 3
	1.3	PIÈCES JUSTIFICATIVES	. 4
2	ACC	ÉDER AU COMPTE ASSO	. 4
	2.1	Étape 1, l'accueil du compte	. 5
	2.2	Étape 2, saisie des informations de création du compte	. 5
	2.3	Étape 3, ajouter une structure à son compte	. 6
	2.4	Étape 4, finaliser la création de votre compte	. 7



1 AVANT DE COMMENCER

1.1 PRÉCAUTIONS D'USAGE

Au cours de la saisie de votre dossier, vous devrez renseigner des informations relatives à votre collectivité, aux actions à financer et joindre des pièces justificatives.

Avant de commencer il faut pour faire une demande avoir un numéro SIRET.

Afin d'optimiser le temps de saisie de votre dossier, il est **important que de préparer en amont les éléments requis** et de **numériser les pièces à joindre** avant de commencer la démarche. Vous pouvez également, pour vous aider, remplir le CERFA 12156*05 disponible sur https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180.

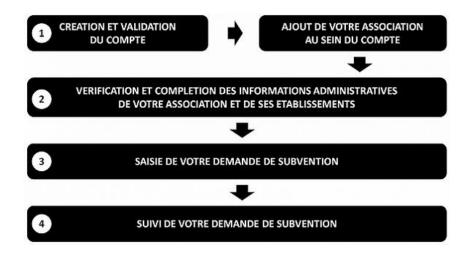
Il est également conseillé de **mettre à jour et de configurer votre navigateur** (dans les options internet) pour qu'il accepte la saisie semi-automatique dans les formulaires. L'idéal est d'utiliser les navigateurs MOZILLA FIREFOX, GOOGLE CHROME ou SAFARI.

La politique de sécurité entraîne une déconnexion de l'application au bout de 30 minutes si l'usager ne change pas de page ou s'il ne clique pas sur un bouton « enregistrer ».

Pour obtenir la production du CERFA de la demande de subvention au format PDF, il faut impérativement remplir dans la fiche administrative de l'association, la partie « moyens humains » pour l'année en cours. Cette partie est obligatoire. Si vous n'avez pas de données, veuillez quand même remplir la case en mettant 0.

1.2 ÉTAPES À SUIVRE POUR FAIRE SA DEMANDE DE SUBVENTION

Pour votre demande de subvention, il est impératif que vous suiviez les étapes ci-dessous, dans l'ordre indiqué :





1.3 PIÈCES JUSTIFICATIVES



Points d'attention :

La taille maximum acceptée est de 10Mo par pièce.

Les formats acceptés sont : doc, docx, xls, xlsx, odt, ods, jpg, jpeg, pdf et zip.

- ✓ Pour toutes les demandes, munissez-vous au préalable de votre : numéro SIRET : identifiant numérique composé de 14 chiffres (extension du N° de SIREN par l'ajout de 5 chiffres).
- ✓ Pièces à joindre à votre dossier :
 - le dernier budget prévisionnel annuel;
 - les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
 - le bilan annuel financier du dernier exercice clos ;
 - un relevé d'identité bancaire;

2 ACCÉDER AU COMPTE ASSO

Vous accédez à la télé-démarche via ce lien :

<u>Lecompteasso – Le site officiel de gestion des associations</u>



Avant de débuter votre demande de subvention, il est nécessaire de créer un compte pour la collectivité.

Important:

✓ Le compte créé est nominatif (nom, prénom, adresse mail et mot de passe unique).
Une même personne peut déclarer plusieurs structures sur son compte.

Toutefois, un compte ne pourra pas accéder aux demandes de subvention des autres comptes.

Il est fortement conseillé de créer un seul compte par structure afin d'assurer un meilleur suivi des demandes de subvention. Ainsi, les informations d'accès pourront être partagées.

Il est conseillé d'utiliser une adresse mail générique afin que toutes les personnes susceptibles d'entreprendre les démarches de demande de subvention puissent y avoir accès.



2.1 Étape 1, l'accueil du compte

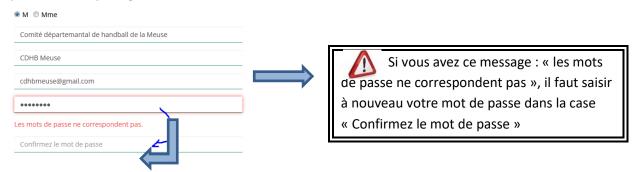


- Cliquez sur « CRÉER UN COMPTE »
- 2.2 Étape 2, saisie des informations de création du compte



1 Renseignez les champs nécessaires à la création du compte

Le compte créé est nominatif. Cependant, il est fortement conseillé de créer un seul compte par structure afin d'assurer un meilleur suivi des demandes de subvention. Ainsi les informations d'accès pourront être partagées.



2 Cliquez sur « CRÉER CE COMPTE » afin de valider la création





Un courriel contenant un **lien de validation** de votre compte sera envoyé sur la boîte de messagerie que vous avez déclarée lors de votre inscription. Il est impératif de **valider votre compte dans les 24H** avant de débuter la demande de subvention. Dans le cas contraire, contactez l'assistance.

Il est possible que le courriel contenant le lien de validation arrive dans les messages indésirables ou spam de votre boîte de messagerie.

Il est également possible que le lien reçu ne soit pas actif, dans ce cas, copiez le lien dans la barre URL de votre navigateur.

2.3 Étape 3, ajouter une structure à son compte

AJOUT DE VOTRE ASSOCIATION AU SEIN DU COMPTE



1 Cochez la case « Autre type de structure » puis saisissez le N° SIREN de votre collectivité.







Cochez la case « Oui » si le RNA et le SIREN indiqués correspondent à la collectivité.



Si les informations ne correspondent pas, cochez la case « Non ».



Puis, cliquez sur « contacter l'assistance ».

2.4 Étape 4, finaliser la création de votre compte



1 Sélectionnez dans le menu déroulant votre fonction au sein de la structure.



- 1 Cochez les cases « Je soussigné, ... » (obligatoire) et « J'atteste.... » (non obligatoire).
- 2 Cliquez ensuite sur « Valider ».

Vous venez de créer votre compte et vous allez pouvoir compléter la partie administrative de votre structure.